

LE FRANÇAIS DES CANADIENS EST-IL UN PATOIS ?

(Suite.)

Tous droits de reproduction et de traduction réservés.

VI. — La légende du Canada normand

Et voici un autre préjugé dont je voudrais m'efforcer d'ébranler les racines profondes et tenaces : le préjugé du "Canada normand", père nourricier du "patois canadien".

A en croire la plupart des Canadiens et la quasi-totalité des Anglais et des Français, l'Acadie, le Canada, la Nouvelle-France de Richelieu et de Colbert, sont sortis tout entiers de la Normandie, comme Ève, de la côte d'Adam et Minerve, du cerveau de Jupiter. Les Canadiens sont normands, picards ou bretons, telle est l'assertion habituelle. Personne ne semble supposer (à part quelques historiens) que parmi nos colons de la Nouvelle-France, il y avait aussi, et surtout, des Poitevins, des Saintongeais, des Rochelais, des Tourangeaux, des Angevins, des Vendômois, des Parisiens, des Champenois, des Bourguignons.

Poitevin de Poitiers, je ne voudrais pas qu'on m'accuse à mon tour de chercher à "reconquérir" le Canada au profit exclusif de ma province natale. Je m'en voudrais, — car je suis au moins d'humeur aussi pacifique que Voltaire, — de jeter l'une contre l'autre, dans une guerre fratricide, deux grandes provinces françaises à propos... de quelques patronymes canadiens.

Mais je soutiens qu'en affirmant, comme on l'a fait jusqu'ici, que le Canada français (Acadie comprise) n'était qu'une autre Normandie plus vaste et plus peuplée au delà de l'Océan, on a fortifié, sans s'en rendre compte, le préjugé d'un patois canadien homogène et vivace ; une seule pro-

vince d'origine, la Normandie, donc un seul dialecte importé de France, et à peu près impossible à déraciner, le normand, très différent du français de Paris, du *Parisian French*.

Cette opinion traditionnelle n'a pas manqué d'influer sur les débats du grand " Congrès de la langue française " qui s'est tenu à Québec en 1912. Le recueil des mémoires présentés à ce congrès débute justement par un aperçu des origines des premiers colons canadiens-français, dû à l'abbé S.-A. Lortie, alors professeur à l'université Laval (Québec). Ce premier mémoire est, à n'en pas douter, le fruit d'un travail considérable. J'estime toutefois qu'il n'est pas inutile de revenir sur les chiffres globaux fournis par l'abbé Lortie, ou plus exactement sur la manière dont il les a présentés dans son dernier tableau.

Après avoir reproduit les statistiques auxquelles étaient arrivés avant lui les historiens Ferland, Rameau de Saint-Père et Garneau, l'abbé Lortie (qui a pu découvrir les origines de près de 5,000 immigrants) range les provinces françaises par ordre alphabétique et inscrit en face de chacune d'elles le nombre d'immigrants connus qui en sont originaires.

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE DES IMMIGRANTS FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1608 A 1700, PAR L'ABBÉ S.-A. LORTIE

(Extrait des *Mémoires du Congrès de la langue française, tenu à Québec, en 1912, p. 8*)

PROVINCES où ÉTAIENT NÉS LES ÉMIGRANTS	NOMBRE DES ÉMIGRANTS				TO- TAUX de 1608 à 1700
	ÉPOQUE où ILS APPARAIS- SENT DANS LES REGISTRES				
	1608 à 1640	1640 à 1660	1660 à 1680	1680 à 1700	
Angoumois		13	54	26	93
Anjou	2	56	60	21	139
Artois		2	9	3	14
Aunis, Ile de Ré, Ile d'Oléron	23	115	293	93	524
Auvergne		3	18	14	35
Béarn		1	1	8	10
Beauce	14	22	46	23	105
Berry	1	5	32	11	49
Bourgogne	1	6	36	21	64
Bourbonnais		1	2	5	8
Bretagne	4	9	108	54	175
Brie	2	7	25	2	36
Champagne	7	23	76	23	129
Comté-de-Foix		1	1		2
Dauphiné		4	14	6	24
Flandre, Hainaut		1	11	3	15
Franche-Comté			1	5	6
Gascogne		5	22	24	51
Guyenne		8	61	55	124
Ile-de-France	36	76	378	131	621
Languedoc		1	26	23	50
Limousin		5	26	44	75
Lorraine	1	6	7	2	16
Lyonnais	1	3	13	16	33
Maine	1	66	31	15	113
Marche		1	1	4	6
Nivernais		2	4	1	7
Normandie	89	270	481	118	958
Orléanais	4	7	33	19	63
Perche	89	122	24	3	238
Périgord		1	28	16	45
Picardie	11	7	60	18	96
Poitou		54	357	158	569
Provence		3	13	6	22
Roussillon			2		2
Saintonge	10	37	140	87	274
Savoie			6	6	12
Touraine		21	42	28	91
Totaux	296	964	2542	1092	4894

Travail considérable et précieux assurément, mais d'une présentation on ne peut plus trompeuse.

“ On a déjà affirmé, écrit en tête l'abbé Lortie, que les premiers colons établis au Canada étaient en majorité normands et perchérons. Notre tableau le démontre clairement. ” Voire !

D'abord de quel intérêt peut bien être, au point de vue linguistique, une classification des colons par provinces ? Il y avait longtemps, au dix-septième siècle, que les divisions des provinces ne correspondaient plus aux aires des dialectes, en admettant, ce qui est douteux, qu'elles l'eussent jamais fait ?

Ni au moyen âge, ni à l'époque moderne, les traités n'ont tenu compte, en général, des parlars des habitants qu'on se passait de main en main (1). Ainsi le parler du Châtelle-raudais et du Loudunais (bien que ces pays fissent partie du Poitou) se rapproche beaucoup plus du parler de la Touraine et de l'Anjou que de celui des environs immédiats de Poitiers ; le parler de la Saintonge est plus près du parler du Haut-Poitou que de celui du Bas-Poitou, qui la touche, etc. Mais, surtout, le fait d'éparpiller la masse des immigrants venus d'une même région, ayant le même type physique, les mêmes caractères essentiels et parlant à quelques variantes près le même dialecte, sous prétexte d'ordre alphabétique, est une faute capitale et une source d'erreurs répétées.

Dans un travail comme celui-ci, il ne fallait en aucun cas séparer, par exemple, l'Aunis et la Saintonge du Poitou, encore moins la Beauce de l'Orléanais. Le résultat le voici : des tableaux au petit bonheur et des déductions constamment arbitraires.

“ De 1608 à 1640, conclut l'abbé Lortie, sur un total de 296 immigrants, 178 vinrent du Perche et de la Normandie (2), tandis que l'Île-de-France n'en fournissait que 36 et l'Aunis, 23.

“ Dans la seconde période, de 1640 à 1660, l'Aunis, le Poitou et la Saintonge envoient au Canada 206 immigrants ; l'Île-de-France n'en fournit encore que 76 et la Beauce 22 ;

(1) Dans le tableau de Rameau, reproduit par l'abbé Lortie (*ibid.* p. 4), on trouve rangés sur la même ligne : “ Aunis, Saintonge, Gascogne, Béarn . . . 400 ”, ce qui est un contresens linguistique de première grandeur. L'Aunis et la Saintonge sont surtout de langue d'oïl, la Gascogne et le Béarn purement de langue d'oc !

(2) Pourquoi réunir le Perche à la Normandie, alors que cet ancien pays dépendait du Maine, de l'Orléanais et de l'Île-de-France ?

mais des provinces du Nord-Ouest, Normandie, Perche, Maine et Bretagne, il arrive 467 colons (1).

“ De 1660 à 1680 arrivent au Canada le plus grand nombre d'émigrants. C'est encore la Normandie qui fournit le plus fort contingent : 481. L'émigration de l'Ile-de-France augmente tout à coup : 378 ; celle de l'Aunis est de 293, celle du Poitou, 357 (2).

“ Dans les dernières années du siècle, enfin, c'est le Poitou qui est à la tête avec 158 immigrants, suivi de près par l'Ile-de-France et la Normandie” . . .

“ *Il se trouve donc que le groupe des Normands, le plus nombreux, est aussi celui qui, premier arrivé, a pu se raciner plus profondément et donner à notre parler la plus forte empreinte (3).*”

Opinion courante, mais fondée sur de fausses prémisses et nuisible, je le répète, à la bonne renommée du parler canadien.

Le savant philologue Adjutor Rivard, alors secrétaire général de la Société du Parler français au Canada et l'animateur du Congrès, ne fut pas lui-même à l'abri de cette influence.

“ Si les premiers arrivés, les plus nombreux et les plus considérables d'entre les habitants d'une localité forment un groupe homogène, parlent le même dialecte, ils exerceront une influence plus grande, noieront presque les groupes venus plus tard, et dans une certaine mesure feront prévaloir leur manière de parler ; c'est-à-dire qu'ils imposeront les formes qui leur sont propres dans tous les cas où l'on aura recours au patois.

“ C'est ce qui dut se passer dans les commencements de la colonie. Les Normands, premiers arrivés, formaient aussi le groupe homogène le plus nombreux. . .

“ *Il n'est donc pas étonnant que le normand ait imprimé à notre parler, plus profondément que les autres dialectes, son empreinte (4).*”

Moins catégorique que l'abbé Lortie, Adjutor Rivard n'en admet donc pas moins la thèse de “ la prédominance normande ”. Lui aussi avait en tête les chiffres de son collègue

(1) Pourquoi réunir ces 4 provinces ?

(2) Pourquoi ne pas totaliser cette fois les chiffres du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge comme on l'a fait au précédent paragraphe ?

(3) *Ibid.*, p. 9.

(4) *Ibid.*, p. 23.

historien. Il le déclare nettement dans un autre de ses mémoires :

“ Toutes les provinces du nord, de l'ouest, du nord-ouest et du centre de la France ont contribué au peuplement de la Nouvelle-France.

“ Dans une étude aussi soumise à ce Congrès, M. l'abbé S.-A. Lortie a retracé l'origine de 4894 émigrants venus au Canada de 1608 à 1700. Ce relevé permet d'établir, *par proportions*, l'apport de chaque province.

“ Or, sur ce nombre de 4894 émigrants, nous voyons que 621 seulement venaient de l'Ile-de-France (12.69 pour cent); 4273 étaient originaires d'autres provinces : c'était des Normands, et des Percherons (1196), des Poitevins (569), des Anisiens (524), des Saintongeais (274), des Angevins, des Beaucerons, des Champenois, des Manceaux, des Picards, des Tourangeaux, etc...

“ Divers tableaux dressés par les historiens du Canada, moins considérables que celui de M. l'abbé Lortie, conduisent aux mêmes conclusions (2). ”

*

* *

Il est vraiment surprenant que, dans une étude de ce genre, d'aussi savants érudits n'aient pas eu l'idée de grouper les données des archives non pas selon des divisions politiques mais selon des “ zones ” dialectales. S'imaginaient-ils que les parlars de nos provinces n'eussent entre eux rien de commun ? Comment peut-on parler de la prédominance de tel ou tel dialecte, si l'on n'a pris soin de faire d'abord le dénombrement à peu près exact des forces de chacun des autres dialectes apportés en même temps par les différents groupes d'émigrants ? Je prétends, quant à moi, que si le patois normand avait eu au Canada l'influence qu'on dit, les Canadiens parleraient aujourd'hui beaucoup moins “ français ”.

Sans toucher aux chiffres donnés pour chaque province, ou partie de province, par l'abbé Lortie, je voudrais donc esquisser un regroupement plus rationnel de ces “ forces ” dialectales importées au Canada, et montrer, après bien d'autres, comment on peut faire varier du tout au tout le langage des statistiques.

(1) *Ibid.*, p. 10.

Conscient de ce que mon propre tableau pourra lui-même avoir d'approximatif, je grouperai les immigrants canadiens selon quelques grandes aires linguistiques dont les différents patois ont entre eux le plus d'affinités et reléguerai, finalement, dans un dernier alinéa les apports plus divers et plus réduits du reste de la France. Là encore, je me garderai d'innover, mais me contenterai d'appliquer les remarques si justes et si pleines de sens d'Adjutor Rivard : " Les parlers en usage dans ces provinces (ces provinces françaises d'où sont venus les Canadiens) ne peuvent pas être classés rigoureusement ; l'exacte distinction de leurs caractéristiques et la délimitation de leurs aires sont des idoles disparues à la lumière projetée sur la philologie romane par les belles études de l'école française (1). Mais, pour plus de commodité, et eu égard à certains faits plus ou moins répandus, on est convenu de distinguer, sans assigner pourtant à chacun d'eux un domaine précis, dans la région du nord et en s'arrêtant au pays flamand, le picard et le wallon ; dans l'est, le champenois, le lorrain, le comtois et le bourguignon ; dans le centre, le berrichon, le tourangeau, et dans le duché de France, le francien ou vieux français ; dans l'ouest, en laissant de côté le breton, qui ne nous intéresse pas, le normand, le manceau, le poitevin, l'angevin et le saintongeais (2). "

Je distinguerai donc trois zones principales :

1° La région du Poitou (avec son complément naturel, l'Aunis et la Saintonge, et son voisin du Sud, l'Angoumois) (3) ;

(1) " Le fait qui ressort avec évidence du coup d'œil le plus superficiel jeté vers l'ensemble du pays, c'est que toutes ces variantes de phonétique, de morphologie et de vocabulaire n'empêchent pas une unité fondamentale, et que d'un bout de la France à l'autre, les parlers populaires se perdent les uns dans les autres par des nuances insensibles. Un villageois qui ne saurait que le patois de sa commune comprendrait sûrement celui de la commune voisine, avec un peu plus de difficulté celui de la commune qu'il rencontrerait plus loin en marchant dans la même direction, et ainsi de suite jusqu'à un endroit où il n'entendrait plus que très péniblement l'idiome local. En faisant autour d'un point central une vaste chaîne de gens dont chacun comprendrait son voisin de droite et son voisin de gauche, on arriverait à couvrir toute la France d'une étoile dont on pourrait de même relier les rayons par des chaînes transversales continues. . . " — Gaston PARIS, *Mélanges linguistiques, les Parlers de France* (lecture faite à la réunion des Sociétés savantes le 26 mai 1888), Paris, Champion, 1909, p. 434.

(2) Congrès de 1912, *Mémoires*, p. 17.

(3) L'Aunis, la Saintonge, les Iles de Ré et d'Oléron dépendirent longtemps du Poitou, dont, à vrai dire, ils n'étaient séparés ni par la race ni par la langue.

2° La région de Paris, c'est-à-dire l'Ile-de-France et l'Orléanais (dont la Beauce fait partie) ;

3° La Normandie.

A ces trois zones principales, peuvent s'incorporer, sans forcer la réalité, différentes zones intermédiaires (ayant fourni d'ailleurs des contingents moins élevés). Ainsi les chiffres de l'Anjou, de la Touraine et du Berry peuvent s'ajouter, avec une partie même de ceux du Poitou, aux chiffres de la région de Paris. Quant au Maine et au Perche, il n'y a pas de raison, ce me semble, d'ajouter la totalité de leur contingent à la Normandie plutôt qu'aux provinces du Val de Loire ou à l'Ile-de-France.

A ceux qui seraient tentés de penser que le patriotisme local me fait agrandir singulièrement cette "zone", je rappellerai que les historiens admettent généralement que les premiers diocèses chrétiens fondés en Gaule correspondaient d'assez près à ces unités ethniques qu'étaient les anciennes "cités". Le diocèse de Poitiers, — celui de saint Hilaire, — qui était l'un des plus étendus de la Gaule comprenait ainsi, à l'origine, tout le territoire attribué à la "Cité des Pictons", et aux petits peuples qui en relevaient depuis Auguste.

"Partant de l'embouchure de la Sèvre Niortaise, il remontait vers Niort, se dirigeait au midi au delà d'Aulnay (Saintonge), embrassait l'arrondissement actuel de Ruffec (Angoumois) presque en entier, une partie de celui de Confolens (Angoumois), puis passant la Vienne se portait à l'est bien au delà de Montmorillon, dépassait Saint-Savin et allait aux portes de la ville du Blanc (Berry). Embrassant les deux rives de la Creuse (Touraine), il descendait ensuite au Port-de-Piles, revenait aux environs de Dangé et d'Ingrandes, près de Châtellerault, et, rejoignant enfin la Loire par une ligne oblique du S.-E. au N.-O., il descendait le cours du fleuve jusqu'à l'Océan (Anjou, Bretagne)". (BEAUDET-FILLEAU, *Pouillé du diocèse de Poitiers.*)

Le pays de Retz (Bretagne) lui fut enlevé en 851. Les évêchés de Luçon et de Maillezaïs furent érigés sur son territoire en 1317. Enfin de nouvelles circonscriptions diocésaines furent établies en 1801, avec le Concordat. 68 paroisses du "diocèse de Poitiers" passèrent au diocèse d'Angoulême, 15 à celui de la Rochelle, 23 à celui d'Angers, 14 à celui de Tours, 4 à celui de Limoges et 6 à celui de Bourges. Par contre, Poitiers reçut 96 paroisses du diocèse de la Rochelle (autrefois de Maillezaïs), 35 paroisses du diocèse de Saintes, 2 de celui de Limoges, et 1 de celui de Tours !

On voit de quelles erreurs peut être la source, soit au point de vue ethnologique, soit au point de vue linguistique, un classement des premiers immigrants français venus au Canada par diocèses, ou même par "provinces". Qu'on en juge par l'exemple suivant.

Le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay porte, au patronyme Baillargeon, l'indication suivante :

"Baillargeon Jean, né en 1612, de Loudigny, Angoumois, marié à Guillebourday Marguerite, de Marçay, en Poitou." (C'est l'ancêtre de Mgr Baillargeon, ancien archevêque de Québec.)

Or, si Marçay existe bien dans le département de la Vienne, donc en Poitou, Loudigny est introuvable dans le département de la Charente, qui correspond, en gros, à l'ancienne province d'Angoumois. Par contre, on trouve *Loubigné*, hameau de la commune d'Exoudun, dans le sud du département des Deux-Sèvres, et *Loubillé*, paroisse et commune un peu plus au sud, dans le canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres, c'est-à-dire "Poitou").

TABLEAU INDIQUANT LE NOMBRE ET L'ORIGINE PAR ZONES DIALECTALES DES FRANÇAIS ARRIVÉS AU CANADA DE 1608 A 1700.

PROVINCES OÙ ÉTAIENT NÉS LES ÉMIGRANTS	NOMBRE DES ÉMIGRANTS					TOTAUX de 1608 à 1700
	ÉPOQUE OÙ ILS APPARAIS- SENT DANS LES REGISTRES					
	1608 à 1640	1640 à 1660	1660 à 1680	1680 à 1700		
<i>Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois</i>	33	219	844	364	1460	} 1233
Anjou, Touraine, Berry...	3	82	134	60	279	
<i>Ile de France, Orléanais et Beauce</i>	54	105	457	173	789	
Brie, Champagne.....	9	30	101	25	165	
Maine, Perche.....	90	188	55	18	351	
<i>Normandie</i>	89	270	481	118	958	
<i>Picardie, Artois</i>	11	9	69	21	110	
<i>Bretagne</i>	4	9	108	54	175	
<i>Diverses</i>	3	52	293	259	607	
	296	964	2542	1092	4894	

Un simple coup d'œil sur ce tableau, et les plus prévenus seront obligés de reconnaître que le groupe normand-picard n'a jamais dominé si complètement qu'il ait pu exercer sur la langue parlée des colons canadiens l'influence prépondérante qu'on lui a jusqu'ici généralement attribuée. Malgré l'appellation courante des Indiens (qui pouvait, d'ailleurs, dater de très loin), les Français de la Nouvelle-France n'étaient pas tous des " Normandiâs ", pas plus que les colons de la Nouvelle-Angleterre n'étaient tous des " Bastonnais ".

A noter qu'en Poitou, *baillarge* désigne une variété d'orge et que les patronymes *Baillargé, Baillargeau, Baillargeon*, y sont très répandus.

Voici maintenant ce qu'on lit à propos de cette dernière localité de *Loubillé* dans le " *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres*, par Ledain, ancien président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, page 161, colonne 1 :

" La seigneurie de Loubillé qui était anciennement du comté d'Angoumois, fut donnée par un comte d'Angoulême à l'abbaye de Charroux (en Poitou)... Elle devint ensuite une enclave de la Saintonge. Cette enclave est indiquée sur la carte de Cassini. Loubillé dépendait de l'archiprêtre de Brioux (Poitou) et de l'élection de Saint-Jean-d'Angély (Saintonge) en la généralité de la Rochelle (Aunis). Enfin, la cure était à la nomination de l'abbé de Charroux (Poitou)... "

Cet enchevêtrement de divisions féodales, ecclésiastiques, administratives, n'indique-t-il pas précisément quels rapports étroits existaient entre ces provinces : Poitou, Angoumois, Saintonge, Aunis, qui formaient, — comme elles forment encore, — une véritable " région ", et ce que peuvent avoir d'artificiel les classifications données jusqu'ici des origines canadiennes?



La Normandie, certes, a fourni beaucoup d'immigrants au Canada (au nombre desquels il dut y avoir, surtout au début, bien des navigateurs et des trafiquants qui ne firent que passer sans faire souche terrienne nombreuse); mais il ressort des chiffres donnés ci-dessus (et qui sont ceux de l'abbé Lortie) qu'un bien plus grand nombre de colons canadiens sont venus d'autres régions de la France, et notamment du Poitou, de ses satellites: les deux petites provinces d'Aunis et de Saintonge, de ses voisins immédiats: l'Angoumois, le Berry, la Touraine et l'Anjou.

Comment expliquer alors que nos provinces de l'Ouest, parmi les plus purement *françaises* quant à la race et à la langue, soient ainsi privées, dans l'opinion courante, de la gloire légitime d'avoir contribué pour une si large part à l'expansion de la race française en Amérique, au bénéfice des seules Bretagne et Normandie? La réponse n'est pas facile, nous allons cependant essayer de la débrouiller.

Tout d'abord, on ne veut entendre par Poitou, hors de Poitiers, — capitale morte, ville-musée où la Gaule Romaine, le Moyen Age, et la Renaissance vous apparaissent à chaque pas, — que les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. La Vendée, d'où sont venus tant de familles canadiennes, la Vendée pour beaucoup n'est déjà plus le Poitou... Mgr Tanguay lui-même, l'auteur du célèbre dictionnaire généalogique, retrouve l'origine de ses aïeux en Bretagne, dans l'évêché de Luçon! Ainsi le Poitou qui fut pendant des siècles l'un des États les plus puissants et les plus civilisés de l'Europe, un État dont les limites allèrent de la Loire aux Pyrénées, et dont une souveraine, Aliénor d'Aquitaine, épousa tour à tour un roi de France, puis un roi d'Angleterre, l'Angevin Plantagenet, le Poitou d'où partit avec saint Hilaire l'évangélisation de l'Occident, s'est à ce point laissé dépouiller de son ancien prestige que personne ne veut plus se dire Poitevin...

L'Aunis, la Saintonge, l'Île de Ré, Oléron, malgré le contingent considérable d'immigrants qu'ils ont fourni à nos anciennes possessions d'outre-mer, malgré l'attrait de la Rochelle, et le charme de Royan, sont de si petites unités géographiques que le Canadien "un tant soit peu glorieux"

ne daigne y rattacher ses origines. En 1928, quand une délégation canadienne vint accomplir le pèlerinage dont chacun se souvient, seule la Normandie fut visitée en détail : ce n'est qu'au tout dernier moment qu'on décida de pousser jusqu'aux ruines de Brouage, où le grand Champlain avait vu le jour.

“ Pourquoi nous aimons à nous dire Normands, me disait un jour en riant un Canadien, vous ne le devinez pas ? Mais c'est parce que, avant de conquérir le Canada, les Normands ont d'abord conquis l'Angleterre ! ” Et je compris parfaitement que mon interlocuteur avait envie d'ajouter : “ Quant à Poitiers, n'est-ce pas là que les Anglais ont infligé aux Français une de leurs plus cuisantes défaites ? ” Il ne faut pas sourire pour qui connaît le Canada, l'argument est de bonne guerre.

Je répliquai toutefois sur le même ton : “ Sans doute, mais outre que les quatre mille cavaliers poitevins placés à l'aile gauche de l'armée normande contribuèrent pour une large part à la défaite du roi Harold, il est indéniable qu'au cours de son histoire, le Poitou donna beaucoup plus de fil à retordre aux Anglais que la Normandie. N'est-ce pas aussi de Poitiers que partit Jeanne d'Arc avec le roi de France légitime et la petite armée française, dans l'espérance et la gloire, pour “ bouter dehors les Anglais ” ? et n'est-ce pas à Rouen, capitale de la Normandie, que Jeanne fut brûlée ? ”

Au fait, d'autres raisons que ces raisons de prestige un peu puérides expliquent ce qu'on me permettra d'appeler “ la légende du Canada normand ”. Le grand mouvement du commerce et des paquebots entre l'Amérique du Nord et la France se faisant par deux ports normands, le Havre et Cherbourg, nos cousins du Québec et de l'Acadie ont désappris le chemin de la maison ancestrale. Les flots de la mer ont cessé depuis longtemps de battre les murs de Brouage ; Rochefort, d'où partaient non seulement les troupes à destination du Canada, mais jusqu'aux pierres de taille nécessaires à la construction de nos forts en Nouvelle-France, est aujourd'hui déclassé ; la Rochelle, si puissante au temps de Richelieu, si prospère au temps de Colbert, ne reçoit plus que de loin en loin la visite des transatlantiques. Le Parisien arrivant au Canada croit y retrouver tout à la fois l'aspect de la campagne normande, les constructions

normandes (1), le parler normand. Sentiment bien naturel à qui vient de quitter son pays par la Normandie. Le Canadien, de son côté, ne demande qu'à s'abandonner à la publicité touristique qui l'accueil, en débarquant dans "l'ancienne mère-patrie". La Normandie, sans contredire l'une de nos plus belles provinces, vaut qu'on la visite et qu'on l'aime passionnément.

Le philologue et l'érudit ont renchéri sur le touriste. La découverte dans le dialecte des paysans de l'Eure et du Calvados d'un grand nombre de vocables également employés sur les bords du Saint-Laurent, a été l'occasion toute naturelle d'une généralisation que ne peuvent soutenir ni l'histoire ni la philologie. Influencés par une opinion traditionnelle, les spécialistes eux-mêmes attribuent à une importation normande des termes qui peuvent tout aussi bien provenir du Poitou ou du Berry, voire de la Champagne ou de la Lorraine. Voici, à ce propos, une courte liste de vingt-cinq mots qu'Adjutor Rivard, pourtant circonspect, donnait à titre d'exemples comme étant d'origine normande (2) :

<i>berlander</i>	= flâner.
<i>bavaloise</i>	= pont de pantalon.
<i>botter</i>	= s'attacher aux pieds des chevaux, en parlant de la neige.
<i>bacul</i>	= palonnier.
<i>catalogne</i>	= sorte de couverture de lit.
<i>cani</i>	= qui a mauvais goût, vieux, moisi, en parlant d'un aliment.
<i>chouler</i>	= exciter (un chien).
<i>fafigner</i>	= hésiter, tergiverser.
<i>frigousse</i>	= espèce de mets.
<i>gravois</i>	= gravier.
<i>godendard</i>	= grande scie.
<i>gadellier</i>	= groseiller.

(1) L'architecture, en effet, a joué aussi son rôle en cette affaire. Les chaumières sont encore nombreuses sur la ligne du Havre à Paris ; on n'en trouve plus sur la ligne de Paris à Bordeaux. Les toitures normandes avec leurs gracieuses lucarnes ont, à n'en pas douter, servi de modèle à l'architecture canadienne. Le malheur encore est qu'on retrouve ce genre de construction jusque dans le centre de la France... Les immigrants des diverses provinces du Centre et de l'Ouest n'eurent donc aucune peine à adopter un style d'architecture qui était celui des plus belles fermes dans les pays qu'ils venaient de quitter.

(2) Congrès de Québec de 1912, *Mémoires*, p. 185.

<i>jaspiner</i>	= babiller.
<i>jouquer</i>	= percher, jucher.
<i>limer</i>	= pleurer à demi, en parlant des enfants.
<i>mucre</i>	= moite, humide.
<i>pas guère</i>	= fort peu.
<i>qu'ri</i>	= quérir, chercher.
<i>ratour</i>	= détour, ruse.
<i>soue</i>	= loge à porcs.
<i>tout récopié</i>	= tout craché, parfaitement ressemblant.
<i>tasserie</i>	= partie de la grange où l'on entasse les gerbes.
<i>teurd</i>	= tordu.
<i>tocson</i>	= homme grossier.
<i>tendre</i>	= amadou.

Or, *berlander* (1), *bacul*, *gravois*, *jaspiner*, *jouquer*, *pas guère*, *qu'ri* s'emploient journellement encore en Poitou. De même *bavaloise* se retrouve en Berry ; *botter* (avec ce sens), en Saintonge ; *catalogne* est du vieux français encore en usage en Auvergne ; *frigousse* se dit en Champagne ; *godendard*, en Touraine ; *ratour*, en Anjou ; *tocson*, en Lorraine. *Cani* se dit en Provençal du bois qui commence à pourrir. *Soue* n'est que le vieux français souil, tiré du latin *suil*, étable à porcs. Enfin *chouler* un chien pourrait bien n'être qu'un emploi particulier du verbe poitevin *choler* ou *chouler* : " *O me cholle pas* ", ça m'est indifférent, cela ne me dit rien ; c'est-à-dire le vieux français *chaloir*, peu me *chaut*. En sorte que, sur ces vingt-cinq mots, sept seulement (*fafigner*, *gadellier*, *limer*, *mucre*, *récopié*, *tasserie* et *tondre*) semblent être uniquement d'origine normande, Encore dois-je ajouter que *limer* faisait partie du vocabulaire de l'ancien français, avec le sens de peiner, irriter ; que *récopié* n'est peut être qu'une altération de *recopié* ; *tasserie*, un dérivé

(1) Le château de plaisance des seigneurs de Châtellerauld, situé à la sortie de la ville, à l'orée de la forêt, s'appelait la Berlandière. Philippe de Valois, roi de France, data une de ses ordonnances de ce château le 9 décembre 1335. Le nom subsiste toujours et aujourd'hui, comme au seizième siècle, la Berlandière est la promenade favorite des Châtelleraudais.

Ce verbe *berlander* dans le sens de *flâner* n'est d'ailleurs qu'une autre acception du français ; hanter les brelans, c'est-à-dire les maisons de jeu, les tripots, où l'on jouait au brelan : " Courir le bal la nuit et le jour les brelans ", RACINE, *Plaideurs*, I, 4.

A noter qu'au XVIIe siècle, on hésitait encore entre *brelan* et *berlan*. Les mots français *brelandier*, *berlander* sont de la même famille.

naturel de *tas*, comme *laiterie de lait*, ou de *tasser*, comme *brasserie de brasser*; et que *tondre* était encore d'un usage général chez nos marins avant l'invention des allumettes chimiques.

Ce qui réduirait finalement à trois (*faigner, gadellier et mucre*) l'apport certain du dialecte normand au parler canadien, sur ces vingt-cinq mots cités en exemple.

(*A suivre.*)

Ernest MARTIN,
professeur agrégé de l'Université de France.
